

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2015

Communication
pour les assurés
actifs et passifs



Editorial

Chers assurés,

L'année touche à sa fin, et nous aimerions vous informer des derniers développements concernant la Caisse de pensions Migros.

Comme chaque année lors de sa séance de novembre, le conseil de fondation a fixé les taux d'intérêt valables pour l'année suivante et décidé de l'éventuelle adaptation des rentes. Dans un contexte de baisse des intérêts, voire de taux négatifs, le Conseil fédéral a réduit le taux d'intérêt minimal applicable à la prévoyance professionnelle, le faisant passer de 1.75% à 1.25% à partir du 1^{er} janvier 2016. La CPM a tenu compte de cette évolution. Etant donné le renchérissement négatif découlant de l'indice des prix à la consommation, elle renonce à adapter les rentes en cours. Vous trouverez tous les détails à ce sujet à la page suivante.

La dernière analyse ALM (Asset/Liability Management) a été réalisée en 2012, après la révision des règlements. Depuis lors, la situation financière de la CPM s'est certes continuellement améliorée, mais les perspectives de rendement à long terme se sont dégradées. Nous souhaitons ci-après vous expliquer le but d'une analyse ALM et présenter les enseignements et conclusions que le conseil de fondation a tirés de la dernière étude, effectuée cet été.

Par ailleurs, nous aimerions vous donner une vue d'ensemble des marchés financiers et des

chiffres relatifs à la performance de la CPM à fin octobre 2015. Selon toute vraisemblance, les placements immobiliers seront la catégorie d'actifs la plus performante de cette année. Ainsi, pour les biens immobiliers Suisse directs, nous nous attendons à un rendement net du cash-flow de plus de 4% ainsi qu'à une variation de l'évaluation positive. Quelque CHF 4.9 milliards, soit une part de 24% du portefeuille total, sont investis dans des immeubles locatifs ou à vocation commerciale en Suisse. Une bonne raison donc de vous parler d'un projet immobilier de la CPM dans le canton de Genève, où un lotissement existant est en passe d'être agrandi. La diversification continue des placements immobiliers est une de nos priorités, et les investissements dans les infrastructures, une catégorie intégrée dans notre portefeuille il y a un peu plus d'une année, s'y prêtent parfaitement. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.mpk.ch. Dès le mois de janvier 2016, nous vous invitons d'ailleurs à découvrir notre nouvelle page d'accueil entièrement remise au goût du jour. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année!

Avec mes salutations les meilleures,
Christoph Ryter, Directeur

Décisions du conseil de fondation



Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2016

	Plan fondé sur la primauté des prestations	Plan fondé sur la primauté des cotisations <i>pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs</i>
Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital <i>(Base: taux d'intérêt minimal LPP)</i>	1.25 %	–
Compte supplémentaire <i>(Base: taux d'intérêt minimal LPP)</i>	1.25 %	1.25 %
Achat d'années d'assurance à tempérament <i>(Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)</i>	2.50 %	–
Avoirs de vieillesse <i>(Base: taux d'intérêt technique déterminant)</i>	–	3.25 %
Taux d'intérêt projeté <i>(Estimation des avoirs de vieillesse pour le calcul des prestations de risque)</i>	–	2.25 %

Adaptation des rentes au 1^{er} janvier 2016

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes seront adaptées à l'évolution des prix et à quelle hauteur. Pour les raisons suivantes, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation des rentes:

- Le pouvoir d'achat affiche un niveau stable depuis plusieurs années. L'indice des prix à la consommation a reculé au cours des dernières années.
- Le Conseil fédéral a renoncé à une adaptation des rentes de risque minimales LPP au 1^{er} janvier 2016.

ALM



L'acronyme ALM signifie Asset/Liability Management (gestion actif-passif). La LPP prévoit que l'organe suprême de l'institution de prévoyance contrôle périodiquement la concordance à moyen et à long termes entre la fortune placée et les engagements. Autrement dit, les placements (actifs) doivent être en adéquation avec les engagements (passifs).

Dans le cadre de notre étude ALM, nous avons calculé pour l'effectif d'assurés à fin 2014 des scénarios stochastiques basés sur des probabilités et des statistiques pour les dix prochaines années. L'objectif de notre stratégie de placement est la réalisation de rendements les plus stables possibles, même en période difficile.

Il ressort de l'analyse ALM que nous pouvons conserver, dans ses grandes lignes, notre stratégie de placement actuelle. Nous continuerons donc d'investir 40 % de la fortune en valeurs nominales, 30 % en actions et 30 % en biens immobiliers, tout en gardant la même diversification que précédemment. Seule la part des emprunts est relevée, passant de 4 % à 5 % de la fortune globale, au détriment des obligations d'entreprises étrangères en CHF (qui ont été réduites de 1 % pour s'inscrire à 3 %). Par ailleurs, la couverture du risque de change sera désormais définie au niveau du règlement de placement, et la quote-part stratégique des monnaies étrangères fixée à 10 % des placements totaux.

L'étude ALM débouche sur un constat sans appel: le rendement attendu sur la fortune globale a nettement diminué par rapport à la situation de 2012, reculant de 4 % à 3,1 %. Cette performance correspond tout juste au rendement de 3.1 % nécessaire compte tenu du degré de couverture de 121.5 % de la CPM à fin 2014. Or, si, à la suite d'une détérioration des marchés financiers, le degré de couverture devait s'abaisser à 100 % par exemple, le rendement requis remonterait de 3.1 % à 3.3 %. Dans ce cas, la CPM accuserait un déficit structurel.

Le conseil de fondation a pour cette raison demandé au comité de prévoyance d'élaborer et de lui soumettre d'ici à septembre 2016 des propositions pour une stratégie durable en matière de prestations. Trois possibilités se dessinent, à savoir une hausse des cotisations, une révision de l'objectif de prestations ou un relèvement de l'âge de la retraite. Grâce à la bonne situation financière de la CPM, aucune mesure urgente ne s'impose et nous pouvons prendre le temps d'étudier la question sans précipitation. Au cours des prochaines années, il importe que les représentants tant des salariés que de l'employeur prennent les bonnes décisions afin de garantir la sécurité et la pérennité de la prévoyance des collaborateurs des entreprises Migros.

Placements en capitaux



Situation générale

L'économie mondiale affiche une croissance modérée. La Banque centrale européenne envisage une nouvelle baisse du taux d'intérêt sur les dépôts afin de soutenir l'économie. La Banque nationale suisse a pour sa part introduit des taux d'intérêt négatifs et estime toujours que le franc suisse est nettement surévalué. La détention de liquidités est actuellement pénalisée par un taux d'intérêt négatif de 0.75 %, et le rendement des obligations de la Confédération pour les durées jusqu'à 13 ans est négatif. Les marchés

boursiers réagissent par de fortes fluctuations et n'ont, depuis le début de l'année, guère performé. Très prisés en ce moment par tous les investisseurs, les placements immobiliers offrent des revenus stables et attrayants. Dans ce contexte, autant dire que la tâche de l'Asset Management de la CPM est loin d'être facile. Et c'est d'ailleurs sans surprise que nous devons, en 2015, nous contenter de rendements modestes, à l'image de la performance de 1.4 % enregistrée pour les dix premiers mois.

Résultats intermédiaires à fin octobre 2015

Catégorie de placement	Valeur de marché <i>en millions de CHF</i>	Part %	Performance YTD %
Fortune globale	21 033	100.0	1.4
Valeurs nominales	8 125	38.7	-0.2
Actions	6 693	31.8	0.8
Biens immobiliers	6 215	29.5	4.3

La Caisse de pensions Migros crée ses propres fonds

Sur la fortune globale de CHF 21 milliards, CHF 13 milliards sont des placements collectifs, environ CHF 5 milliards des immeubles en biens propres et CHF 3 milliards, des actions et des obligations détenues directement. Pour cette dernière catégorie de placement, la CPM a créé un fonds à investisseur unique de droit suisse comprenant les trois compartiments «Obligations d'entreprises», «Obligations satellites» et «Actions Monde». La CPM escompte ainsi diminuer les coûts tout en améliorant la

gouvernance grâce à la centralisation de plusieurs tâches auprès de la direction externe du fonds. Comme la CPM est l'unique investisseur du fonds, il est possible de conserver l'ancienne structure de portefeuille basée sur des mandats de gestion de fortune confiés à des tiers et sur une administration en interne par notre Asset Management. En outre, la CPM peut réduire ses frais de négoce grâce à la suppression du droit de timbre.

Infrastructures: une catégorie de placement relativement nouvelle

Les infrastructures sont des immobilisations corporelles intenses en capital et durables qui assurent l'approvisionnement et le bon fonctionnement d'une société. Les segments du transport, des services collectifs et de l'énergie ainsi que de la communication et des installations d'infrastructure sociale représentent les catégories les plus importantes. Il peut s'agir d'installations dites greenfield ou brownfield, les premières étant des projets en phase de construction ou de développement et les secondes, des projets existants et déjà opérationnels.

Les placements en infrastructures permettent d'améliorer la diversification et de compléter les placements immobiliers. La CPM s'engage en priorité dans des projets existants visant un rendement constant plutôt que des gains en capital à court terme. Outre le fait qu'elles constituent une source de revenus stables, réguliers et prévisibles, les infrastructures offrent une bonne

protection contre l'inflation. En contrepartie, il faut savoir qu'il s'agit de placements à long terme qui ne peuvent être vendus rapidement. Il y a lieu également de tenir compte des risques liés à l'évolution conjoncturelle, car les investissements en infrastructures peuvent être très cycliques. A des fins d'optimisation des risques, les engagements sont échelonnés et diversifiés en fonction des régions géographiques, des secteurs et des types de risque. Pour éviter les gros risques, la CPM opte principalement pour des placements collectifs, par exemple dans des fonds et des fondations de placement. Les risques de change sont couverts à 90 % au moins. Fin octobre 2015, la CPM avait investi dans cette catégorie de placement relativement nouvelle quelque CHF 258 millions, la quote-part visée étant CHF 400 millions ou l'équivalent de 2 % du total des placements en capitaux de la CPM.

Biens immobiliers

Suisse

**Tendance à la densification**

Lorsque les prix du secteur foncier sont élevés, il vaut la peine de saisir les chances d'investissement qui se présentent pour le portefeuille de biens immobiliers. Les communes politiques révisent périodiquement leurs règlements sur les zones et les constructions, dont il ressort une nette tendance à la densification. La CPM dispose de nombreux immeubles bien situés dans de grandes ou moyennes villes de Suisse. La tendance générale à la densification observée dans les centres offre des possibilités d'investir dans des biens-fonds existants intéressantes en termes de rendement.

A Plan-les-Ouates, une commune de l'agglomération de Genève, la CPM est propriétaire d'un lotissement de 108 appartements qui ont été construits entre 1964 et 1966. Le règlement sur les zones et les constructions en vigueur autorise la construction de 72 appartements supplémentaires sur cet emplacement.

Après examen de plusieurs projets, nous avons décidé d'assainir les anciens bâtiments et de créer les appartements supplémentaires en ajoutant deux étages aux trois existants. Pour des raisons de statique, nous avons dû opter pour un mode de construction légère. Les murs extérieurs sont en bois, ce qui n'altère en rien la qualité d'habitat: l'isolation phonique et la protection incendie répondent aux exigences les plus élevées. Au total, ce sont 40 appartements de quatre pièces (la cuisine étant comptée comme une pièce dans le canton de Genève) et 32 studios qui seront ainsi construits. Bien que les loyers des nouveaux objets de location soient contrôlés et réglementés dans le canton de Genève, cet investissement promet un rendement attrayant. Les appartements seront mis en location au printemps 2016.

Divers

Page d'accueil www.mpk.ch

Découvrez dès le mois de janvier prochain notre nouvelle page d'accueil remise au goût du jour et plus conviviale.

Siège de la direction

**Siège de la direction**

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15
8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch

**Antennes de la gestion
des immeubles**

4053 Bâle
Solothurnerstrasse 35
1024 Ecublens
Route de la Pierre 22